

Cher Parent,

Ce courrier vous est adressé car, durant l'activité à laquelle il participe, votre enfant a été en contact avec une personne atteinte de COVID-19.

Ce contact est considéré comme étroit, et donc à risque de transmission du virus. Cela ne signifie pas nécessairement que votre enfant a été contaminé ou sera malade, mais des mesures de précaution sont nécessaires pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus.

En particulier, même si votre enfant n'est pas malade, il vous est demandé de **contacter votre médecin le plus rapidement possible afin que celui-ci puisse réaliser ou organiser un test.**

En outre, nous vous demandons de garder votre enfant à la maison en attendant le résultat du test. Votre médecin vous expliquera ce qu'il y a lieu de faire lorsque le résultat sera connu.

Pendant ce temps, il est nécessaire de contrôler sa température 2X/jour, d'appliquer des mesures d'hygiène strictes (lavage des mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ; éternuer dans un mouchoir jetable, immédiatement jeté dans une poubelle fermée avec lavage des mains juste après ; ne pas partager les ustensiles pour manger et boire, ni les brosses à dents ou les essuies) et autant que possible de distanciation physique (se tenir à 1,5m des autres autant que possible, éviter les contacts directs et les échanges d'objets).

Si un membre de votre ménage appartient à un groupe à risque de développer une forme plus sévère en cas d'infection par le COVID-19 (par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique), faites particulièrement attention. Et n'hésitez pas à contacter votre médecin pour évaluer avec lui les éventuelles mesures particulières à prendre.

Si votre enfant développe de la fièvre ou d'autres plaintes d'infection virale aiguë (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergie), appelez votre médecin par téléphone pour l'informer des symptômes et du contact récent.

Afin que vous disposiez de l'information nécessaire, nous joignons à ce courrier un document élaboré par Sciensano (organisme fédéral de Santé Publique) reprenant ces conseils d'hygiène.

Vous pouvez également contacter le responsable de la plaine au 071/84.24.65 de 8h à 16h.

Pour la sécurité des enfants et des animateurs, nous sommes dans l'obligation de fermer la Plaine de vacances communale dès ce mercredi 29 juillet. La plaine ne sera pas organisée les 2 premières semaines d'août.

Nous vous prions de croire, Cher Parent, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Bourgmestre, Pascal Tavier